



Partir en mobilité OUT

1

Page d'accueil du site internet des SSP

<http://www.unil.ch/ssp>, cliquer sur «Enseignement» et cliquer sur le lien «Etudier ailleurs/Mobilité OUT» ou <http://www.unil.ch/ssp/mobilite-out>

2

Consulter le Guide pour la mobilité

Prendre connaissance du document intitulé «Guide pratique des étudiants de la Faculté des SSP pour la préparation d'un séjour de mobilité»

3

Consulter la base de données des accords d'échange

<https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ec/ecstartout.php>

4

Remplir le Contrat d'études et le soumettre à votre conseiller aux études

5

Transmettre le dossier de mobilité

Dans les délais et selon les consignes de la fiche de l'accord passé avec l'université partenaire

6

Signer le Contrat de mobilité

Prendre connaissance et signer le contrat de mobilité

partir en mobilité OUT

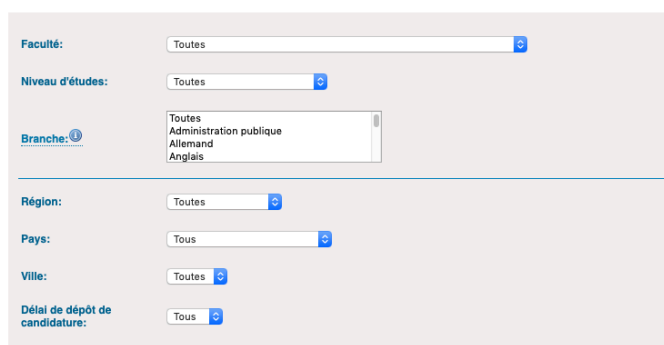
1 La préparation d'un séjour de mobilité se fait durant l'année académique précédant le départ en mobilité. Dans le menu de gauche de la page d'accueil du site Internet de la Faculté des SSP (<http://www.unil.ch/SSP>), cliquez sur la rubrique «**Enseignement**», puis sur la rubrique «**Etudier ailleurs/Mobilité OUT**». Vous pouvez également vous rendre à l'adresse <https://www.unil.ch/ssp/mobilite-out>. Vous trouverez sur cette page toutes les informations relatives à la Mobilité en Faculté des SSP.

2 Consultez le «**Guide pratique des étudiants de la Faculté des SSP pour la préparation d'un séjour de mobilité**». Soyez attentifs au délai de dépôt des dossiers de candidature.

3 Choisissez l'université dans laquelle vous souhaitez partir en mobilité en consultant la **base de données des accords d'échange** disponible sur le site internet <https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ec/ecstartout.php>.

Accords d'échange pour étudiants et doctorants

Plusieurs types d'accord peuvent exister pour la même destination, soyez attentifs au fait que les conditions et les délais de dépôt des candidatures sont différents.



→ 575 accords trouvés

4 Sur le site Internet de l'université partenaire, comparez l'offre d'enseignements avec votre plan d'études en Faculté des SSP. Vérifiez qu'il vous sera possible d'obtenir là-bas les évaluations prévues dans votre plan d'études. Il n'y a pas besoin que les enseignements suivis en mobilité portent les mêmes intitulés que les enseignements lausannois, mais il faut qu'il y ait correspondance, en terme de contenu et de projet de formation. Remplissez votre contrat d'études et indiquez dans la colonne de gauche intitulée «Programme provisoire Université d'accueil» les enseignements que vous prévoyez de suivre et dans la colonne de droite les enseignements correspondants de votre plan d'études. Fournissez en annexe les descriptifs des enseignements de l'université partenaire. En cas de doute sur la correspondance entre les crédits de l'Université et les crédits ECTS, renseignez-vous auprès du conseiller aux études.

Prenez ensuite contact avec lui pour lui soumettre votre dossier de mobilité et le finaliser.

5 Transmettez votre dossier de mobilité dans les délais et selon les modalités prévues.

Les dossiers concernant la mobilité SEMP et les accords facultaires sont remis aux conseillers aux études ; les dossiers concernant les accords généraux et la mobilité suisse sont remis au SASME.

6 Une fois votre dossier accepté, prenez connaissance et signez le **Contrat de mobilité** de la Faculté des SSP.



- Des évaluations échouées avant le départ en mobilité ne peuvent pas être remplacées par des enseignements choisis en mobilité.
- Au maximum 30 crédits ECTS sont reconnus pour un semestre de mobilité (60 crédits ECTS pour 2 semestres de mobilité).
- Le nombre de crédits ECTS maximal acquis lors d'un séjour de mobilité est de 60 pour le bachelor, et 45 pour un master à 120 crédits ECTS.
- Les cours de langues suivis en mobilité ne sont pas repris en équivalence.
- Chaque modification du contrat d'études en cours d'échange doit être transmise et validée par le conseiller aux études.
- Les enseignements échoués durant le séjour de mobilité ne sont pas repris en équivalence.

Contacts conseillers aux études:

Voir page www.unil.ch/ssp/fr/home/menuinst/faculte/infos-pratiques/contacts.html
(rubrique "Affaires étudiantes et Enseignement")